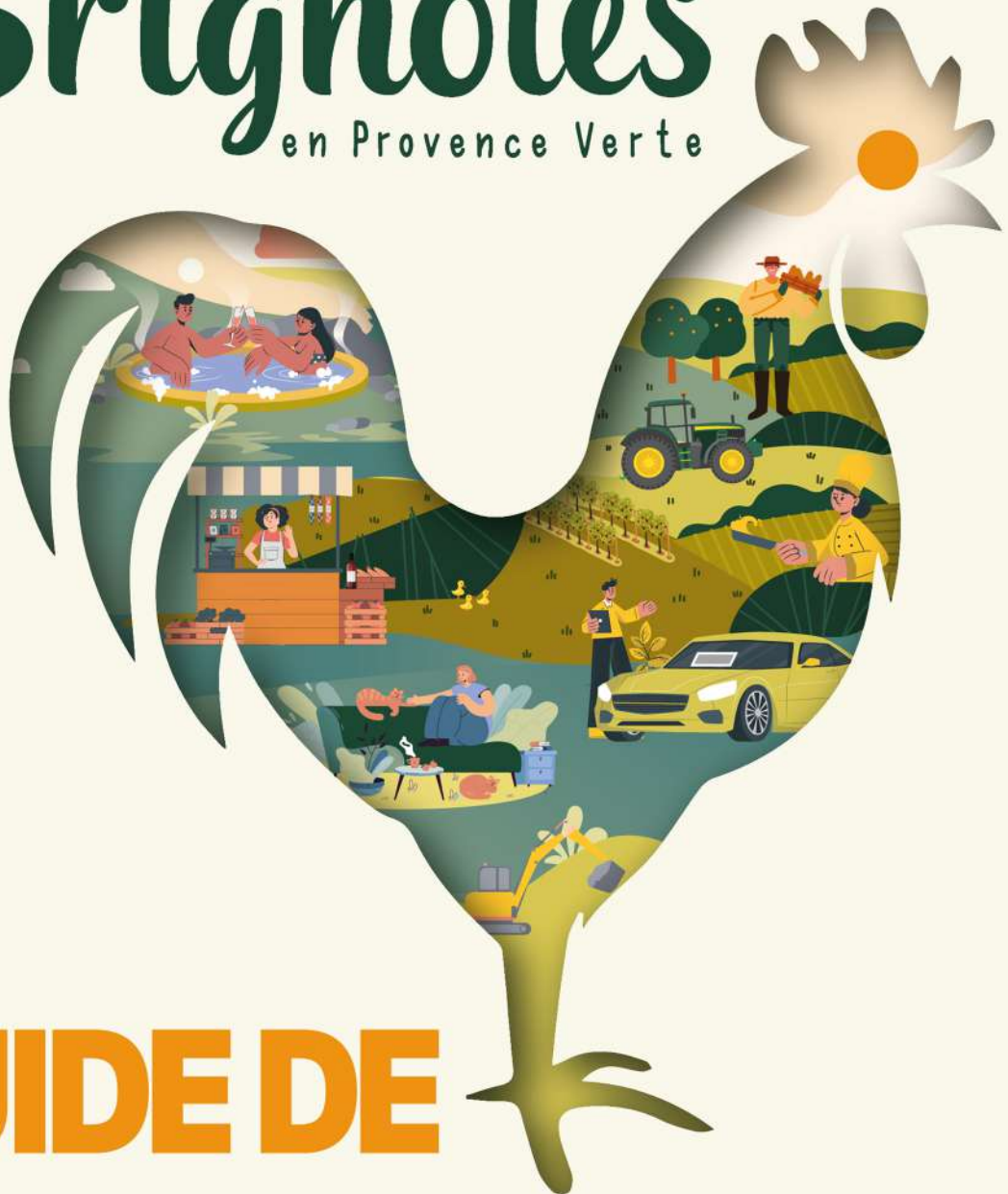


Du 7 au 15
mai 2022

Foire de Brignoles

en Provence Verte



GUIDE DE L'EXPOSANT

Toutes les informations et recommandations pour exposer à la Foire dans les meilleures conditions.

MOT D'ACCUEIL

Cher exposant, bienvenue !

Ce guide a été conçu pour faciliter vos démarches en amont de la foire, lors de l'installation de votre stand ainsi que pendant la manifestation.

Il recense de nombreuses informations pratiques, les consignes de sécurité à adopter et, enfin, les bons de commande complémentaires.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de le transmettre à toute personne pouvant être concernée par ces consignes (agenceurs de stand, prestataires...).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, une bonne foire !

L'équipe d'organisation

CHARTRE DE L'EXPOSANT

- 1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué**
- 2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites**
- 3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise**
- 4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation**
- 5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation**
- 6. Etre présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation**
- 7. Ne pas fumer sur mon stand ni à l'intérieur des bâtiments**
- 8. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence**
- 9. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur**
- 10. Respecter et faire respecter à mes collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en terme d'hygiène et de sécurité**
- 11. M'engager à respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à mon personnel**
- 12. Respecter les délais de livraison des marchandises pour les commandes signées sur le salon et pour lesquelles des arrhes ont été versés.**

Le non-respect de cette charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations et, selon la gravité, de fermer son stand.

GÉNÉRALITÉS	4-5
• Plan d'accès à la Foire de Brignoles.....	4
• Accueil et badges exposants.....	4
• Horaires et accès exposants.....	4
• Gardiennage.....	5
• Poste de Secours.....	5
• Restauration.....	5
• Nocturne.....	5
• Aide.....	5
PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES	6
ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND	7-8
• Équipement général des stands interieur.....	7
• Stand équipé.....	7
• Stand nu.....	7
• Gardiennage.....	7
• Électricité.....	7
• Moquette.....	8
• Nettoyage.....	8
• Connexions Wifi.....	8
MONTAGE/DÉMONTAGE	9
• Montage.....	9
• Démontage.....	9
• Emballages et déchets.....	9
• Restauration.....	9
PENDANT LA FOIRE	10
• Badges exposants.....	10
• Parkings.....	10
• Concièrgerie.....	10
• Livraisons.....	10
• Dispositif vigipirate.....	10
RÉGLEMENTATION	11
• Loi Hamon.....	11
• Débit de boisson.....	11
• Vente à la sauvette.....	11
• Sonorisation des stands.....	11
• Sonorisation du site.....	11
• Pass Sanitaire.....	11
COMMUNICATION	12-14
• Campagne de relations presse/animation réseaux sociaux.....	12
• Signalétique de la Foire.....	12
• Plan Média.....	12-13
• Bon de commande du kit média.....	13
LA FOIRE DIGITALE	14
FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS	15
DOSSIER SECURITÉ	17
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE	19

PLAN D'ACCÈS À LA FOIRE DE BRIGNOLES

Adresse : Place Gros Gérau, 83170 Brignoles

Coordonnées GPS : Longitude : 6.074029 Latitude : 43.408737



ACCUEIL ET BADGES EXPOSANTS

Le point "Accueil Exposant" répond à toutes vos questions, qu'elles soient d'ordre comptable, technique ou commerciale aux 04.94.69.10.88. L'accueil exposant dans les bureaux de la Foire à l'entrée Ouest de la Foire (n°1). Ouvert tous les jours, de 9h00 à 17h00 en période de Foire.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- régulariser votre dossier et régler le solde de la facture de stand pour pouvoir retirer vos badges exposants et accès parkings.

Les badges sont nominatifs et personnels et seront indispensables pour accéder au salon à compter du 07/05/22 .

- toute demande d'intervention particulière (eau, électricité)
- commander toute prestation supplémentaire (invitations, badges exposants...) Toute commande devra être accompagnée du règlement.

HORAIRES ET ACCÈS EXPOSANTS

- Du 04/05 au 06/05 de 9h00 à 17h00 par entrées 2 et 3 et 4 (accès piétons et véhicules)*

Pour accès à partir du 02/05, sur demande auprès du Comité d'organisation (Gardiennage 24h/24 du 04/05 au 15/05 matin).

- Le 07/05 de 7h00 à 9h00 par entrées 2 et 3 (accès véhicules)*
- Du 07/05 au 15/05 de 07h00 à 20h Porte 2 à 3 (accès piétons)
- Le 15/05 de 19h30 à 22h00 Portes 2 et 3 et 4 (accès piétons)*. Entrée véhicules par porte 2 et sortie de véhicules par portes 3 et 4

* sur présentation du badge exposant

ATTENTION, GARDIENNAGE 24H/24 JUSQU'AU MARDI 17/05 MATIN.

Les opérations de démontage pourront se poursuivre le lundi 16 et mardi 17 Mai de 8h00 à 19h00 et devront être IMPÉRATIVEMENT terminées le mercredi 18 au soir. Accès en véhicule par la porte 2 et sortie par la porte 3.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

POSTE DE SECOURS

Un poste de secours sera ouvert pendant toute la durée de la manifestation :

- Du 03/05 au 17/05 de 8h00 à 19h00
- Le 13/05, de 8h00 à 23h00

Il est situé à l'intérieur du Parc des Expositions à l'entrée Ouest Porte 1.

Pour toute question :

contact@foiredebrignoles.fr

PC Sécurité - Téléphone : 07.83.52.74.11

RESTAURATION

1 bar et 6 restaurants seront à disposition des visiteurs et exposants, pendant la manifestation ainsi que plusieurs snacks et foodtrucks.

NOCTURNE

Elle se déroulera le vendredi 13/05 de 18h00 à 23h00 avec entrée gratuite pour les visiteurs.

La présence des exposants sur leurs stands est obligatoire jusqu'à 22h00 minimum. Des investissements conséquents ont été entrepris par la Foire pour permettre aux exposants de bénéficier à la fois d'une sécurité et d'éclairages.

Pas d'entrée de véhicule à 19h00.

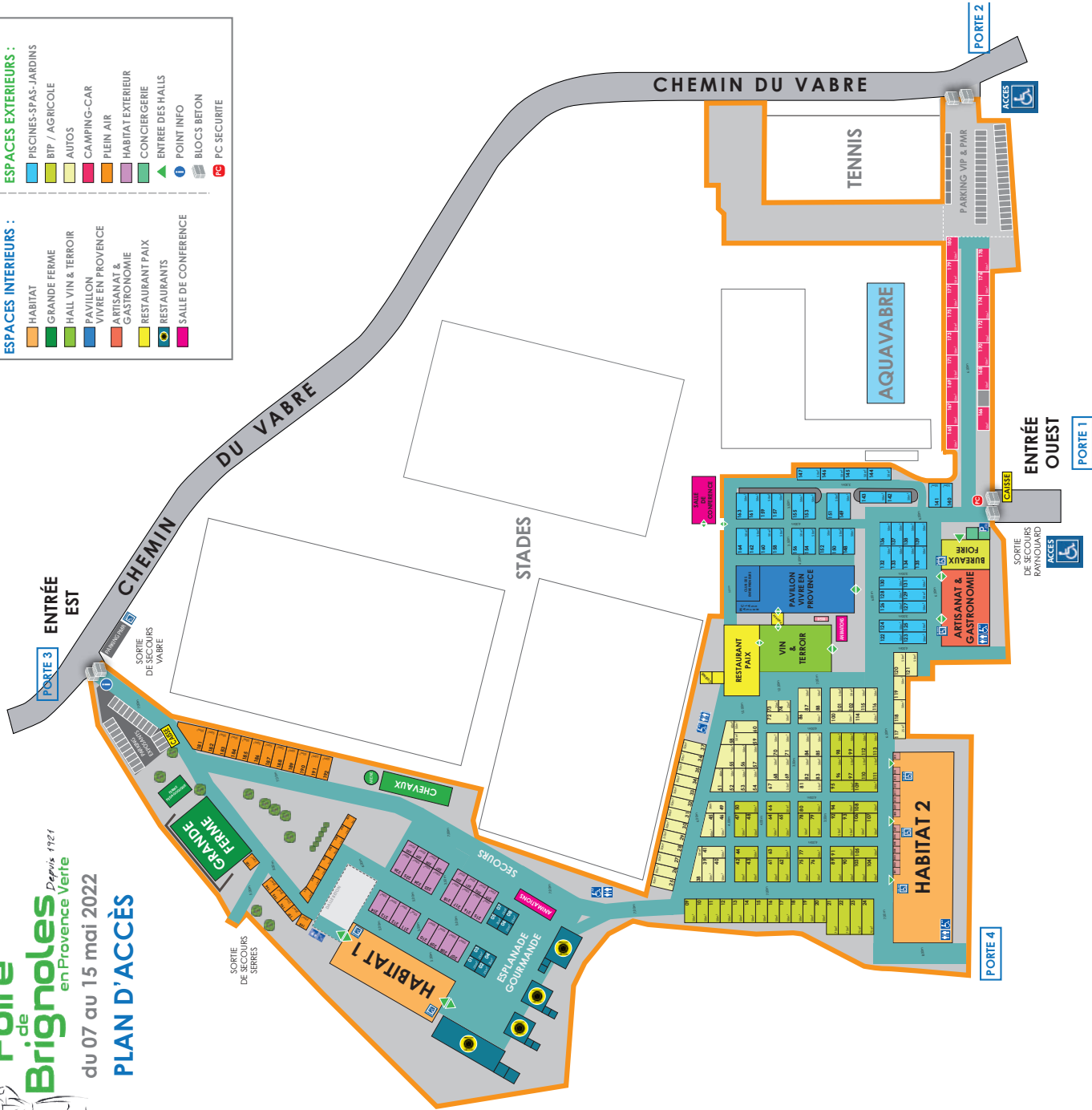
AIDE

Pour toute information technique, les hommes habillés en chasubles noirs se tiennent à votre disposition.

PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES


Foire de Brignoles *Depuis 1921*
 en Provence Verte
 du 07 au 15 mai 2022
PLAN D'ACCÈS

ESPACES INTERIEURS :		ESPACES EXTERIEURS :	
	HABITAT		PISCINES-SPAS-JARDINS
	GRANDE FERME		BTP / AGRICOLE
	HALL VIN & TERROIR		AUTOS
	PAVILLON		CAMPING-CAR
	VIVRE EN PROVENCE		PLEIN AIR
	ARTISANAT & GASTRONOMIE		HABITAT EXTERIEUR
	RESTAURANTS		CONCIERGE
	SALLE DE CONFERENCE		ENTREE DES HALLS
			POINT INFO
			BLOCS BETON
			PC SECURITE



ECHELLE : 1/1000

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DES STANDS INTERIEUR

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par la Sté VAR CHAPITOT. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

STAND ÉQUIPÉ

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert



Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre. Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 955 mm.

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : Boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits.

Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 100 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

STAND NU

Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera située sur le côté du stand donnant dans l'allée ou déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

Exemples de consommation :

- Cafetière Rail de 3 spots
- 0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
- Réfrigérateur 0,2 Kw
- Ordinateur 0,1 Kw
- Aspirateur 1,5 Kw en moyenne
- Rail de 3 spots 0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

MOQUETTE

Les moquettes des stands intérieurs peuvent varier en fonction des secteurs d'activité.

ATTENTION : Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage quotidien de votre stand intérieur, l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture du salon.

La prestation est comprise dans le forfait stand intérieur. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette prestation, nous vous remercions de bien vouloir les signaler à nos équipes lors de l'installation. Aucune remise ne sera concédée.

Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement du salon. (Cf. page 9)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

CONNEXIONS WIFI

Le wifi est une prestation gratuite comprise dans l'inscription.

MONTAGE

- Les stands sont mis à la disposition des exposants du 04/05 au 06/05 inclus.
- Pour accès à partir du 02/05, sur demande auprès du Comité d'organisation.
- Le Parc des Expositions sera ouvert de 9h00 à 17h00. L'accès se fera par les portes 2 et 3, 4.

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le 6 au soir.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de détériorer les cloisons des stands (fond et côté) ; toute détérioration par vis, clous, punaise, sera facturé à l'exposant.

DEMONTAGE

Les stands devront être libérés le lundi 16/05 à partir de 7h00. Toutefois, les opérations d'enlèvement des petits objets et bagages à main pourront avoir lieu dès la fin de la manifestation, de 20h00 à 22h00 (fermeture au public à 19h00) le dimanche 15/05. Les véhicules utilitaires ne pourront pénétrer à l'intérieur du Parc des Expositions qu'à partir de 19h30 et jusqu'à 22h00 Accès par les Portes 2 et 3, 4.

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

La Foire de Brignoles ne prête pas de chariot élévateur, ni de matériel ; s'adresser aux partenaires référencés page 14.

EMBALLAGES ET DECHETS

La Foire de Brignoles, accompagnée par le SIVED NG, met en place plusieurs collectes sélectives des déchets.

Les exposants auront à leur disposition plusieurs points d'apports, leur permettant de trier les déchets suivants : les emballages (dont films plastique), les cartons, le verre et les papiers.

Aux moments du montage et du démontage, les exposants auront la possibilité de laisser les gros cartons au sol devant leurs stands. Ceux-ci devront être propres, secs et pliés. Ils seront collectés par les services propreté de la Foire de Brignoles.

Pendant la manifestation, les cartons devront être menés aux points d'apports et déposés dans les containers adaptés.

Les foodtrucks, seront équipés de sacs et de bacs pour la collecte des emballages (plastiques, cartons et métaux) et des ordures ménagères.

Ces équipements devront être placés de manière visible et permettant à la clientèle de les utiliser.

L'évacuation d'autres déchets, non assimilables aux ordures ménagères, se fera à la charge de l'exposant.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stocker les déchets sur les stands, les parties communes, à l'arrière des cloisons.

RESTAURATION

Merci aux restaurateurs de nous préciser les dates auxquelles ils seront opérationnels pendant les jours de montage et/ou démontage. L'accès aux restaurants se fait du 03/05 au 06/05 de 9h00 à 17h00 par entrées 2, 3 (accès piétons et véhicules)*. Possibilité d'ouverture de la restauration aux exposants.

BADGES EXPOSANTS

Dès le 02/05, chaque exposant pourra retirer à l'accueil du bureau de la Foire son badge exposant DANS LA MESURE OÙ LA FACTURE EST ACQUITTÉE.

Pour accéder à la manifestation, il est impératif que chaque exposant soit muni de son badge. Ce badge lui permettra d'accéder à la manifestation.

PARKINGS*

- L'accès au parking extérieur, Entrée Est, sera gratuit pour les exposants et les visiteurs.
- L'accès au parking intérieur (dans le Parc des Expositions) est réservé aux exposants ayant commandé au préalable un emplacement (cf PPlan p.6)

Pour accéder à ce parking, le conducteur et tous les passagers devront être munis de leur badge exposant ainsi que d'un badge de stationnement numéroté délivré par la Foire.

- PMR : Il est demandé aux exposants de respecter les places de parking dédiées aux personnes à mobilité réduite.

** La foire de Brignoles dégage toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés sur les véhicules pendant leur séjour sur le parking.*

CONCIÈRGERIE

NOUVEAU ! Une conciergerie se tiendra à la disposition des exposants et des visiteurs. Service facturé en fonction des besoins.

LIVRAISONS

Du 07/05 au 15/05 : 7h00-9h00 par la porte 2.

Service Postal :

Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci d'indiquer sur les colis :

Nom expéditeur - Société - Nom destinataire - Hall - Numéro du stand - Numéro de téléphone en cas de besoin.

A l'attention du service «CONCIÈRGERIE» de la Foire.

Attention, la conciergerie n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. La conciergerie pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

DISPOSITIF VIGIPIRATE

PAS DE LIVRAISON PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC, à l'exception des denrées périssables de 7h00 à 9h00.

Des laissez-passer temporaires seront délivrés pour permettre la livraison de marchandises.

Ces laissez-passer ne donnent pas droit de stationnement.

Les véhicules disposent d'une demi-heure pour effectuer leur livraison et doivent ressortir à l'issue de ce délai.

Tout abus de stationnement sera sanctionné par une interdiction d'accès du véhicule pour le reste de la manifestation.

LOI HAMON

Information des consommateurs sur leur absence de droit de rétractation - Conformément aux dispositions de l'article L.121-97 du Code de la consommation, les exposants informent leurs clients consommateurs que leurs achats n'ouvrent pas droit à rétractation :

- au moyen d'une pancarte sur leur espace - au moyen d'un encadré dans leurs offres de contrats Cette absence de droit à rétractation ne s'applique pas pour les contrats faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation et ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un espace d'exposition pour venir y chercher un cadeau

DEBIT DE BOISSON

Avant l'ouverture de la manifestation, les exposants devront obtenir une autorisation de débit de boisson temporaire, délivrée par la mairie de la commune pour la durée de la manifestation. Un formulaire leur sera transmis par la Foire pour en faire la demande auprès de la mairie.

VENTE A LA SAUVETTE

Informations sur les nouvelles dispositions législatives relatives à la pénalisation de la vente à la sauvette entrées en vigueur le 14 mars 2011.

Ce nouveau dispositif législatif pénalise la vente à la sauvette et instaure un « délit d'exploitation de vente à la sauvette ».

SONORISATION DES STANDS

Toute diffusion de musique enregistrée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM

www.sacem.fr

Tout exposant utilisant les services d'une radio libre doit en informer la Foire de Brignoles au moins deux mois avant l'ouverture de la manifestation.

Les micros sont strictement interdits.

Les sonorisations ne devront pas dépasser les normes admises en matière de bruit sous peine de suppression de l'alimentation électrique sans préavis après le 1er avertissement.

SONORISATION DU SITE

Hormis sa fonction d'animation, la sonorisation générale doit également servir à la diffusion d'annonces concernant la protection des biens et des personnes. Toutes tentatives d'obstruction ou de destruction de matériel peuvent être punies de poursuites au pénal.

PASS SANITAIRE

Conformément à la législation, les exposants et les visiteurs doivent disposer d'un pass sanitaire lorsqu'ils rentrent dans l'espace d'exposition de la Foire



CAMPAGNE DE RELATIONS PRESSE/ANIMATION RÉSEAUX SOCIAUX

- 1 conférence de presse avec la presse locale et régionale, les principaux élus et partenaires de la Foire
- Gestion des journalistes pendant toute la Foire (choix des angles d'articles)
- Animation réseaux sociaux avec concours pour invitation billet d'entrée et cadeau pendant la Foire.
- Animation des réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter.

SIGNALÉTIQUE DE LA FOIRE

- 4 panneaux de 6mx2 m avec plan imprimé.
- 4 kiosques information avec des hôtesse distribuant des plans/programmes aux visiteurs.
- Un animateur qui animera la Foire sous format TV/Radio de la Foire de Brignoles.
- Une Web TV avec un journaliste sur la Foire en plein cœur du Pavillon Territoire d'Innovations

PLAN MEDIA

CAMPAGNE D'AFFICHAGE :

	EMPLACEMENTS
<p>DECAUX : AFFICHAGE 12 M2 (4 X 3) TOTAL : 275 FACES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • HYERES 17 FACES • TOULON EST 28 FACES DÉPART • TOULON 1 66 FACES • GRAND TOULON 27 FACES DÉPART • MARTIGUES 39 FACES • PLAN DE CAMPAGNE 40 FACES • MARSEILLE EST / AUBAGNE 58 FACES DÉPART
<p>MARQUÉ D'IMAGE : PANNEAUX 240 X 160 TOTAL : 136 FACES DÉPART SEMAINE 18 POUR 15 JOURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SAINTE MAXIME, GOLFE DE SAINT TROPEZ • BRIGNOLES ET ZONE • LE LUC ET ZONE • DRAGUIGNAN ET ZONE • ST MAXIMIN ET ZONE
<p>MAIRIE DE BRIGNOLES : 120 X 176 TOTAL : 27 FACES POUR 7 JOURS</p>	<p>4 PANNEAUX 320 X 240 POUR 7 JOURS Panneaux publicitaires Réseau URBAIN Abris Bus du réseau de l'Agglomération</p>

CAMPAGNE PUBLICITAIRE JOURNAUX :

- Var Matin : Presse Papier et Digital
- En Pays Varois

ANNONCES RADIO

48 messages France Bleu provence sur 2 semaines.

Partenariat avec France Bleu Provence pendant 2 semaines avec lots à gagner tous les jours: *un voyage en méditerranée offert par Vivarel Voyages Brignoles, un week end au Golf de Barbaroux, des paniers gourmands.*

- Publicité 107.7 : 50 messages
- Publicité NRJ Saint-tropez : 60 spots + MISTRAL FM
- Télés de grandes surfaces locales : 70 vidéos

UN PRODUIT OU DES SERVICES NOUVEAUX? DES INNOVATIONS ? VENEZ DÉPOSER VOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE AU BUREAU DE LA FOIRE AFIN QUE NOUS LES DONNIONS À LA PRESSE.

COMMANDEZ VOTRE KIT MEDIA

La Foire de Brignoles en Provence Verte c'est 9 jours d'évènement, près de 300 exposants et 50 000 visiteurs. Profitez de cette occasion pour booster votre communication auprès des clients et partenaires. Communiquez pendant la foire grâce à notre kit média personnalisé. Vous avez jusqu'au 7 avril 2022 pour nous faire parvenir votre bon de commande.

Votre Kit Média personnalisé		
Prestation	Prix Unitaire	Total H.T
Publicité sonore¹		
3 diffusions par jour, messages sonores d'une durée de 30 à 40 sec, choix du texte, passage de l'animateur sur le stand	160€
Publicité Visuelle²		
Spot de 30 secondes, 3 passages par jour sur 3 écrans géants, image fixe ou vidéo en format 16/9 ^{ème}	350€
Publicité sur grands écrans de la Foire pendant 9 jours : Vidéo/Photo/Logo (1 passage toutes les heures, soit 90 passages pendant la Foire)	950€
Publicité sur grands écrans de la Foire pendant 9 jours : Vidéo/Photo/Logo (1 passage toutes les heures, soit 180 passages pendant la Foire)	2050€
Signalétique		
Banderole sur l'un des parkings de la Foire ² (3x2m)	Quantité 250€
Banderole sur l'une des grilles d'enceinte de la Foire ² (3x2m)	Quantité 250€
Flamme à l'entrée du Pavillon « Vivre en Provence » (nombre limité)	1000€
Communication média et presse		
Communiqués de presse, réseaux Sociaux (Facebook, Instagram, Twitter)	1200€
Nous pouvons vous proposer une visibilité plus importante : partenariat des évènements de la Foire...		
Nous consulter		
Votre Kit Média sera facturé avec votre stand.	TOTAL
	TVA 20%
	TOTAL TTC

ENTREPRISE, NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

A....., LE.....

SIGNATURE :
«BON POUR COMMANDE»

1 - VEUILLEZ NOUS TRANSMETTRE VOTRE TEXTE EN PIÈCE JOINTE DE CE DOSSIER 1 MOIS AVANT LA FOIRE

2 - LA MAQUETTE, VIDÉOS ET BANDEROLE SONT À FOURNIR PAR VOS SOINS 1 MOIS AVANT LA FOIRE, SOIT LE 7 AVRIL 2022

LA FOIRE 100% CONNECTÉE - VOTRE STAND SUR INTERNET DU 01 AU 31 MAI 2022

Augmentez votre notoriété en attirant un public plus jeune et connecté, tout en privilégiant vos visiteurs habituels. Vous allez pouvoir personnaliser votre stand à votre image, permettre à vos visiteurs de visualiser vos produits et services, de prendre des rendez-vous (à votre show room)

Avantages Visiteurs

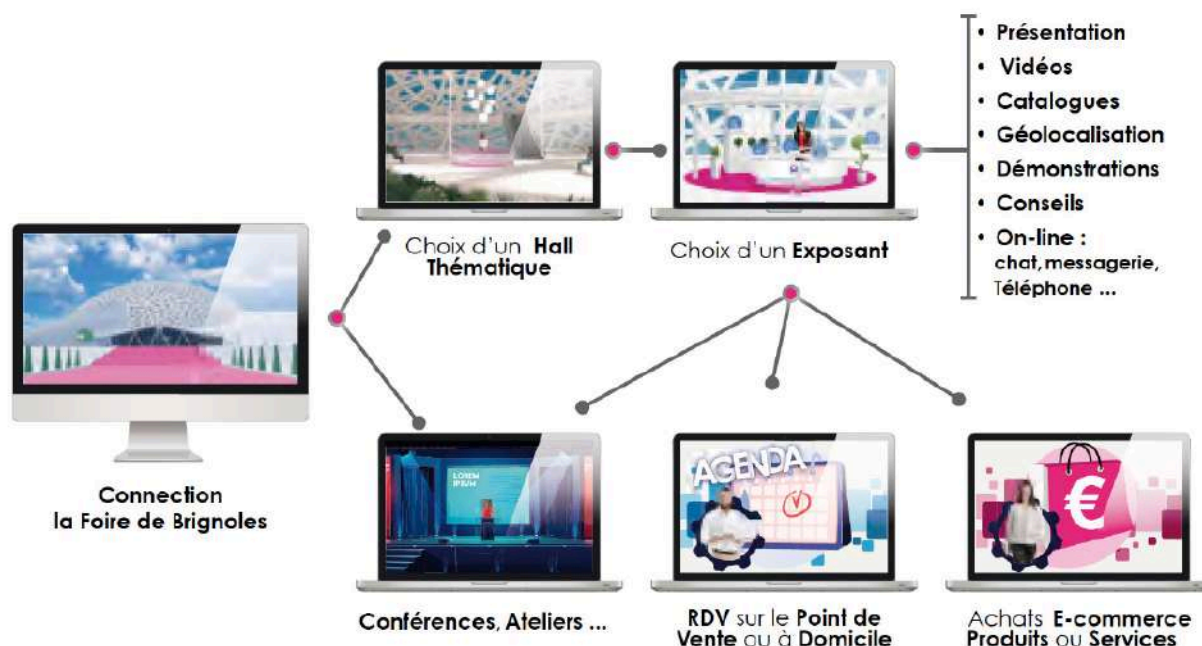
- Accès gratuit et sécurisé.
- Prise de rdv simplifiée.
- Achats en ligne sécurisés.
- Moteur de recherche optimisé et rapide.
- Simplicité de navigation et de mise en relation.
- Accessible 24/24.
- Solution 100% nomade.
- Hall des «Bonnes Affaires».
- Aucun déplacement.
- Au bureau, chez eux ou entre amis.

Avantages Exposants

- Stands virtuels personnalisés.
- Plusieurs thématiques au choix.
- Présentation illimitée de vos produits. (Photos, Videos, PDF).
- Prise de rdv et demande d'informations.
- Vente en ligne sans commission.
- Messagerie Chat intégrée.
- Echange Live avec les visiteurs.
- Géolocalisation de votre ou vos agences.
- Contacts Illimités.
- Hall des «Bonnes Affaires».

PENSEZ À CONFIGURER VOTRE STAND DÈS À PRÉSENT

Parcours du visiteur sur la Foire de Brignoles connectée



FOURNISSEURS	CONTACT
OFFICE DU TOURISME	Réservez votre hébergement par l'Office de Tourisme et profitez de : <ul style="list-style-type: none"> • Leur expertise et conseil sur plus de 200 locations vacances. • La sécurité de réserver par un organisme officiel accrédité. • Le règlement par CB à distance. • La souscription d'une assurance annulation (optionnelle). Contact : Téléphone : Agnès 04.94.72.04.21 Adresse mail : location@provenceverte.fr
Sté VAR CHAPITOT/ ELECTRIKA	Location structures, éclairages. (rails spots) Contact : M. Michaël NEGRI au 06.87.61.68.98
COM' EN PROVENCE	Agence de Relations Publiques et Relations Presse. Contact : Mme Servane GRISOT au 06.23.40.41.15
LOC +	Logistique, manutention, etc. Contact : Téléphone : 06 71 57 02 88 - 04 94 78 32 82 Prestation chargement-déchargement avec charriot : <ul style="list-style-type: none"> • 50,00 € de l'heure, • 35,00€ la demi-heure. Prestation stockage-déchargement - chargement et relivraison sur Foire Forfait : 80,00 € pour marchandises palettisées (marchandises en vrac nous consulter)
CONCEPT GROUP	Son, Lumière, Événementiel, Vidéos, Structures Contact : M. François-Xavier MARTIN au 04.94.77.51.40
Sté EVENTEK	Location, mobilier, moquette Contact : M. Salvator PENIQUA au 06.50.71.13.22
SYLVER SERVICES	Entreprise de nettoyage Contact : Mme. Léna COUSIN au 06.64.35.35.64
ACCURATE CS	Service de conciergerie Contact : Mme. Bérangère EUDIER au 07.68.69.72.92
MAFOIRE.COM	Foire Digitale Contact : Mme Johanna LACHENAUD au 04.93.13.17.11

I. EN CAS DE SINISTRES PEU IMPORTANTS, POUR LESQUELS L'INTERVENTION DES SERVICES DE SECURITE NE REVET PAS UN CARACTERE D'EXTREME URGENCE :

Transmettre l'alarme, soit en vous rendant auprès du service intéressé, soit par appel téléphonique (poste de votre stand ou cabine).

a) PC SECURITE au 07.83.52.74.11

b) Chargé de sécurité : CABINET SALAMANDRE au 04 94 99 72 08

Le chargé de sécurité veille au respect des mesures de sécurité décrites dans le présent document. En matière de sécurité incendie, il est votre interlocuteur unique.

II. EN CAS DE SINISTRE GRAVE REQUERANT L'INTERVENTION IMMEDIATE DES SECOURS

a) Composez le 18 ou le 112

b) Donner votre nom, votre position et si possible l'objet de votre appel

III. Les arrêtés du 25 juin 1980 et du 18 novembre 1987 fixent les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (E.R.P)

LES EXPOSANTS DOIVENT S'Y CONFORMER IMPERATIVEMENT

Lors de l'ouverture au public, les allées intérieures et les voies d'accès extérieures doivent être libérées de tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement. Tous les appareils de lutte contre l'incendie (extincteurs) doivent rester VISIBLES en permanence et dégagés. Les matériaux classés par catégorie de M à M4, M0 signifiant « incombustible ». Ces qualités doivent être attestées par un procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire français.

IV. OSSATURES DES STANDS

Elles doivent être en matériaux M0, M1 ou M2. Les ossatures en bois de 26 mm et plus sont toutefois admises sans protection particulière.

V. CLOISONS

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2 ou M3. Les cloisons de 14 mm en bois dur et de 18 mm et plus en bois résineux ou bois de particules sont toutefois admises sans protection particulière.

VI. REVETEMENT DES CLOISONS

Utiliser de préférence des revêtements M0, M1 ou M2. Peuvent être tendus (agrafés), les revêtements divers (textiles naturels ou plastiques) s'ils sont M0, M1 ou M2.

VII. REVETEMENTS DES SOLS

Les revêtements de sol doivent être en matériaux M4 sauf les podiums M3.

TEINTURES ET RIDEAUX DE PORTES

Interdit sur les portes d'entrées et de sorties des stands. Autorisés sur les portes des cabines d'essayage à condition d'être M2 au minimum et que les abords inférieurs soient hors sol.

VIII. PEINTURES ET VERNIS

Sont interdits les peintures et vernis réputés inflammables, les peintures à l'eau sont autorisées.

IX. ELEMENTS TRANSPARENTS

N'utiliser que du verre trempé ou feuilleté, toutefois sont admis certains matériaux plastiques à condition qu'ils soient M0, M1 ou M2.

X. AGENCEMENT

Tous les matériaux doivent être M0, M1 ou M2.

XI. STANDS COUVERTS-VELUMS

Sont autorisés, à condition que leur surface ne dépasse pas 300 m² et soient M1 OBLIGATOIREMENT.

XII. DECORATIONS FLORALES

Les plantes et les fleurs en matière plastique sont déconseillées. De préférence, n'utiliser que des fleurs et plantes vertes naturelles.

XIII. INSTALLATION ELECTRIQUE DES STANDS

Elles doivent être réalisées avec le plus grand soin.

Pour respecter, la législation en vigueur, toute installation électrique doit être protégée par un disjoncteur différentiel de 30 milliam-pères.

N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection, l'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection commune.

Les câbles du type « SCINDEX » qui ne répondent pas à définition ci-dessus sont interdits.

Les prises multiples sont interdites. Si nécessaire, installer des socles multiples.

Les douilles voleuses sont interdites.

Il est important de relier les ossatures et masses métalliques (machines par exemple) à la prise de terre du coffret fourni par l'entreprise électrique. Celui-ci doit rester libre d'accès en permanence.

L'installation des tubes à décharge (néon) qui nécessite un transformateur haute tension est déconseillée.

Si néanmoins l'exposant choisit ce type de tubes, il y aura lieu de :

- Signaler la présence de la haute tension par un panneau placé près du transformateur avec l'inscription « DANGER – HAUTE TENSION »
- Fixer l'enseigne néon sur le stand au moyen de porcelaine isolante.
- Choisir l'emplacement de l'enseigne de manière à ce qu'elle soit hors de portée du public.

Les lampes halogènes doivent être placées à une hauteur MINIMUM de 2,25 m et équipées d'écran de sécurité, grillage ou verre. Les phares d'éclairage à éclipse, de couleur bleue type POMPIER ou POLICE sont interdits.

XIV. DISPOSITIFS ET ARTIFICES PYROTECHNIQUES

Tous les effets pyrotechniques générateurs de détonations sonores, d'étincelles, de flammes ou de fumées sont formellement interdits.

XV. GAZ LIQUEFIES

Les bouteilles de butane et de propane de 13 kg maximum sont autorisées, en extérieur, à raison d'une pour 10m² avec un maximum de 6 à condition :

- Qu'elles soient branchées
- Que le tuyau d'alimentation ne soit pas périmé
- Qu'une protection écran soit installée

Les appareils de cuisson sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures et doivent être situés à l'extérieur de l'établissement et à 5 mètres de celui-ci. Toutefois si la puissance utile totale installée ne dépasse pas 70 kW, le ou les appareils peuvent être accolés à la paroi extérieure de l'établissement sous réserve que celle-ci soit protégée par un écran réalisé en matériaux incombustibles sur 0,50 mètre au moins autour du ou des générateurs.

XVI. GAZ COMPRIME

Seul l'air, l'azote et le gaz carbonique sont autorisés.

XVII. LIQUIDES INFLAMMABLES

Tous les récipients présentés doivent être vides (vernis, bombes, aérosols, etc...) à l'exception de quelques Échantillons. Les réservoirs de voitures, bateaux, motos etc... seront vidangés.

XVIII. PRODUITS RADIOACTIFS

Interdits.

XIX. MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Elles doivent faire l'objet d'une déclaration en 3 exemplaires 30 jours avant la manifestation (voir fiche sur demande).

XX. DEPOT ET STOCK DE MATERIAUX

Il est formellement interdit d'encombrer les coursives avec des emballages ou marchandises pouvant constituer un aliment du feu en cas d'incendie. Il en va de même pour les exposants ayant « cloisonné » un local sur leur stand.

XXI. IGNIFUGATION

L'ignifugation par pulvérisation de produits ignifugeants est possible dès lors que l'exposant justifie d'un procès verbal de réaction au feu du dit produit et d'une attestation stipulant qu'il a appliqué le produit conformément aux directives du fabricant.

IMPORTANT :

LORS DU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SECURITE, les aménagements doivent être terminés et les exposants doivent être OBLIGATOIREMENT PRESENTS sur les stands.

En outre, ils doivent être en mesure de justifier les qualités de résistance au feu des matériaux (procès-verbaux d'essais français).

AVIS aux exposants louant ou étant propriétaires de leurs structures : la sécurité vous recommande de faire vérifier la résistance à l'arrachement des moyens d'ancrages des chapiteaux, halls et structures.

XXVII. Les exposants louant ou propriétaires des structures ou chapiteaux doivent vérifier la résistance à l'arrachement des moyens d'ancrage de ces structures. De plus ces chapiteaux, tentes ou structures doivent disposer de 2 sorties distantes de plus de 5 mètres l'une de l'autre et débouchant directement sur l'extérieur.

Les extraits de registres de sécurité et les attestations de bon montage et de liaisonnement au sol doivent être fournis au chargé de sécurité ou au secrétariat de la Foire.

Un passage libre, à l'extérieur, de 3 mètres de largeur minimale et de 3,50 mètres de hauteur minimale, doit être aménagé sur la moitié au moins du pourtour de l'établissement. Il ne doit comporter aucun ancrage, mais il peut se situer sous le système d'ancrage. Il doit être suffisamment éclairé en cas d'exploitation nocturne.

XXVIII. Clôtures pour équidés

La hauteur de la clôture dépend de la taille des chevaux mais aussi de leur tempérament et du contexte alentour. Il est recommandé d'installer une clôture égale à la hauteur au garrot (Hg) des chevaux pour les pâturages dans des contextes difficiles c'est à dire proches de routes passagères, avec présence d'étalons et proximité de groupes de juments. Les clôtures provisoires pourraient présenter une hauteur d'1m80 pour les plus grands chevaux ou des clôtures d'1m50 pour de petits chevaux ou de poneys. Dans tous les cas les propriétaires de ces équidés sont responsables vis-à-vis de la sécurité du public.

PENDANT LE MONTAGE / LE DÉMONTAGE

EN CAS D'ACCIDENT :

- Prévenir immédiatement les pompiers - 18

Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

- Ensuite, IMPERATIVEMENT, prévenir la PC SECURITE de la Foire de Brignoles au 07.83.52.47.11 et le responsable de votre entreprise.

Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société

- Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès

EN CAS D'INCENDIE :

- A l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
- Evacuer et se regrouper devant le devant Hall.
- Prévenir immédiatement les pompiers - 18

Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

- Ensuite, IMPERATIVEMENT, prévenir le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11

Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société

PENDANT LE SALON

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE :

- Prévenir immédiatement le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
- L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

AUTRES NUMEROS UTILES :

Pompiers.....	18
Samu	15
ADMINISTRATION DE LA FOIRE.....	04.94.69.10.88
POSTE DE SECOURS.....	07.83.52.47.11
CENTRE HOSPITALIER BRIGNOLES.....	04 94 72 66 00